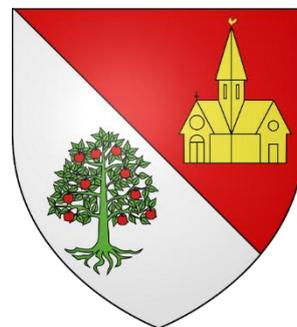


# La Cueillette



BIBOST

LE PLEIN D'ACTUALITÉS DANS VOTRE PANIER - SEPTEMBRE 2023

## Une nouvelle Cueillette : pourquoi faire ?

Pour continuer à informer du mieux possible les habitants de la commune, la municipalité a décidé de regrouper La Cueillette et le compte rendu du conseil municipal.

Nous trouverons des retours sur les manifestations de Bibost, le compte rendu du dernier conseil municipal, les nouvelles du village, des associations et également les informations en provenance de la communauté de communes, du département, de la région et de l'état.

Tous les Biboland(e)s, petits et grands, sont invité(e)s à participer au contenu de ce nouveau format : les nouvelles des associations, des petites annonces, les résultats sportifs remarquables, ... sont les bienvenus !

Il suffit de transmettre nos communications en les déposant dans la boîte aux lettres de la mairie ou en les envoyant par mail à [contact@mairie-bibost.fr](mailto:contact@mairie-bibost.fr)



### Concours de la Vogue

Félicitations à l'équipe finaliste du concours de boules lyonnaises de La Vogue. L'équipe avait dans ses rangs les bibolands Amélie et Guy ROZIER. Ce concours a été organisé par La Poussette Boules de Bibost.

### Fête de la Vogue

Un grand merci aux jeunes vogueurs pour avoir assuré l'organisation et l'animation de la fête de la vogue pendant tout le week-end du 15 août !



## AGENDA

*Voir le détail des manifestations dans la suite de La Cueillette...*

### Journées du Patrimoine avec l'APSJB

Le samedi 16 septembre et  
le dimanche 17 septembre

### Fête des classes en 3

Le samedi 23 septembre

### Concours de belote

avec le Club Soleil d'Automne  
Le mercredi 27 septembre, à 14h  
Au Centre d'animation

### Théâtre avec Bibol'And Scene

le 30 septembre et les 1, 6, 7 et 8 octobre  
Salle polyvalente de Saint Julien/B

### Conseil municipal

Le lundi 2 octobre, à 19h30  
Au Centre d'animation

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2023

**Le Conseil Municipal de BIBOST** s'est réuni en séance publique, au centre d'animation, le 4 septembre 2023 à 19h30, sous la présidence de Franck CHAVEROT, Maire

**Présents** : Franck CHAVEROT, Claire DOUVIER, Sandrine MARVALIN-GEANT, Jean-Philippe CHAUX, Frédéric BONNARD, Valérie ROZIER, René MICHEL, Thierry BEAU, Laurent MARION, Didier GOUTTE, Josette RAYMOND, Sophie BOUVARD.

**Excusé** : Eric BLANC (pouvoir donné à Jean Philippe Chaux).

**Absente** : Elodie GIDON.

## 1 Désignation du secrétaire de séance

- À l'unanimité des membres présents, Frédéric BONNARD est désigné comme secrétaire de séance.

## 2 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 5 juin 2023

A la suite de la diffusion du compte-rendu du conseil municipal du 5 juin 2023, Monsieur le Maire demande si des précisions doivent être apportées.

- En l'absence d'observations, de corrections, le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres votants et autorise Monsieur le Maire et Mr Eric BLANC (secrétaire de séance du Conseil municipal du 05/06/2023) à signer le procès-verbal de séance.

## 3 Délibération passage à la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024

. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997, la nomenclature comptable pour les collectivités territoriales est la M14. Une nouvelle norme comptable doit être mise en place en remplacement. Cette nouvelle norme comptable, la M57 permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (communal, départemental et régional).

Les principaux apports induits par le passage à la norme budgétaire et comptable M57 sont les suivants :

- Un référentiel porteur de règles budgétaires assouplies, en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues,
- Un prérequis pour présenter un compte financier unique,
- L'intégration d'innovations comptables pour une amélioration de la qualité des comptes et une meilleure information de lecture des comptes.

La M57 nécessitera la dématérialisation des actes budgétaires (utilisation de TOTEM, d'Actes Budgétaires et du PES Budget).

Ce passage au référentiel budgétaire et comptable M57 est obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024, la commune souhaite s'engager dès à présent, afin de bénéficier d'un accompagnement du service des Finances publiques de Tarare.

Monsieur le Comptable des finances publiques du Service de Gestion Comptable de Tarare a émis un avis

favorable en date du 9 août 2023.

- *Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres votants, à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

4

#### **Délibération signature d'une convention avec le syndicat de l'ouest Lyonnais pour l'instruction des dossiers d'urbanisme**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, le syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) instruit certaines autorisations d'urbanisme pour le compte des 36 communes le composant, la communauté de communes du Pays de L'Arbresle, la communauté de communes des Vallons du lyonnais et la Communauté de Communes du Pays Mornantais. Le SOL instruit les demandes relatives aux permis (construire, aménager ou démolir), les déclarations préalables complexes de division et les certificats d'urbanisme opérationnels de type b.

Le coût du service « autorisation des droits des sols » (ADS) inclut les salaires du responsable service ADS et instructeur, des quatre instructrices et de secrétaire administrative pour un montant de 313 000€. Ce coût était intégralement remboursé par les communautés de communes, chacune d'entre elles ayant ses propres modalités de remboursement avec ses communes membres.

Afin de clarifier juridiquement ces remboursements, ainsi que les demandes particulières de certaines communes, les élus de l'Ouest Lyonnais ont décidé que les missions du service ADS du SOL seront, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, remboursées par les communes directement au SOL.

La présente convention décrit le processus d'instruction des sols, du dépôt en mairie ou sur le portail usager urbanisme (PUU) jusqu'à l'archivage de l'autorisation d'urbanisme, en précisant la répartition des missions entre le SOL et la commune.

Le SOL facture à l'acte selon la grille suivante :

- Certificat d'urbanisme opérationnel de type b : 90.00€
- Déclaration préalable complexe de division : 155.00€
- Permis de construire : 315.00€
- Permis d'aménager : 325.00€
- Permis de démolir : 100.00€

Le montant estimatif sur 2023 pour la commune de Bibost est de 1827.00€

Cette convention est signée pour une durée de 3 ans.

En cas d'évolution, notamment du nombre de dossiers, un avenant pourra être signé entre les parties.

- *Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres votants, d'approuver le principe de conventionnement avec le syndicat de L'Oust Lyonnais pour l'instruction de certaines autorisations d'urbanisme.*

5

#### **Délibération approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées relatif au transfert de la compétence maison France Service**

Par arrêté préfectoral n°69-2022-11-24-00009 du 24 novembre 2022, la communauté de communes a pris la compétence « participation à une convention France Services, définition des obligations des services publique y afférentes » en application de l'article L27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2020 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Initié par les élus de la CCPA, la mise en place du réseau France services sur le territoire a pour ambition la refonte complète du réseau existant des maisons de services au public (MSAP) et de permettre à tous les citoyens de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près du terrain. Comme lors de chaque prise de compétence de la CCPA, la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) doit statuer et évaluer le montant des charges à déplacer entre les communes et la CCPA.

Le rapport de cette commission précise qu'il n'y a aucun transfert de charges à opérer entre les communes et la CCPA.

- *Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres votants, d'approuver le rapport de la CLECT relatif au transfert de la compétence Maison France Services en date du 20 juin 2023.*

6

#### **Délibération suppression et création d'un poste permanent d'agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant classe de maternelle**

La réorganisation du service de la cantine, garderie périscolaire et ATSEM nécessite la création de 1 poste à temps non complet à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023 selon les modalités suivantes et de façon concomitante.

- La création d'un poste d'ATSEM de journée de 7h30 à 13h30 et de 14h00 à 16h30 soit 27.54h hebdomadaire annualisé à compter du 01/09/2023.
- La suppression d'un poste correspondant dont la durée du temps de travail était de 21.03H hebdomadaire annualisé.

Cet agent interviendra, sur des missions d'ATSEM, périscolaire et de service à la cantine, il sera occupé par Séverine Poncet.

- *Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres votants, à créer au tableau des effectifs, un emploi permanent à temps non complet d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles.*

7

#### **Délibération modification du temps de travail d'un emploi communal**

La modification du poste précédent implique la modification du second poste d'ATSEM.

- Le poste de 22.66 heures hebdomadaires annualisées qui évoluera à 16.1875 heures hebdomadaires annualisées à compter du 01/09/2023.

Cet agent interviendra sur des missions d'ATSEM, périscolaire et de cantine. Il sera occupé par Anaïs Blondeau.

- *Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres votants, à porter à compter du 01/09/23, de 22.66 heures à 16.1875 heures le temps hebdomadaires annualisé d'un emploi d'agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant en classe de maternelle.*

8

#### **Compte rendu des diverses commissions**

**Commission urbanisme par Claire DOUVIER :**

**Déclarations préalables :**

DP06902223000006 : Modification de façades remplacement des menuiseries pvc blanc volets roulants,

création toiture terrasse, création terrasse, réfection abri existant, création clôture muret + claustra blanc.  
Refus le 26/05/2023  
BUDKIEWIEZ Morgane 3 impasse Chaverot 69690 BIBOST

DP06902223000007 : Ouverture d'une porte à la place d'une fenêtre L1.50 H2.64 couleur chêne claire  
PVC – sans opposition le 09/06/2023  
BONNARD René 63 grande rue 69690 BIBOST

DP06902223000008 : Remplacement des fenêtres et porte d'entrée bois par des fenêtres et porte  
d'entrée en PVC de couleur gris anthracite – sans opposition le 09/06/2023  
MAZARD Séverine 450 route de Sain Bel 69690 BIBOST

DP06902223000009 : Modification de façades remplacement des menuiseries pvc blanc volets roulants,  
création toiture terrasse, création terrasse, réfection abri existant, création clôture muret + claustra blanc.  
Sans opposition le 16/06/2023  
BUDKIEWIEZ Morgane 3 impasse Chaverot 69690 BIBOST

DP06902223000010 : installation de panneaux photovoltaïques sur toiture surface 32m<sup>2</sup>, épaisseur de  
3,5cm, non saillant par rapport au pan à équiper – Sans opposition 3/07/2023  
DES ELECTRICITE 117 chemin des Marronniers 69690 BIBOST

DP06902223000011 : Modification ouverture et réfection des toitures et façades. Rénovation de la  
maison d'habitation (suite projet 2021), création et modification d'ouvertures, réfection des toitures,  
façades et volets. Menuiseries bis mélèze. Projet concernant les parties habitations, sans création de  
surface et ne dépassant pas 150m<sup>2</sup> au total - Sans opposition le 04/08/2023  
DARGERÉ Clément 665 chemin de la Brosse 69690 BIBOST

DP06902223000012 : Installation de panneaux photovoltaïques (16 modules de 375 wc) sur toiture  
surface 32m<sup>2</sup>, aucun compteur supplémentaire – Sans opposition le 31/07/2023  
DES ELECTRICITE 25 place Marcel Second 69690 BIBOST

DP06902223000013 : Extension d'une maison existante modification des ouvertures sur la maison  
existante – En cours d'instruction  
BOCHARD Rémi et ROZIER Amélie 20 impasse Peynet 69690 BIBOST

DP06902223000014 : Réfection et modification couleur des menuiseries portes et fenêtres sur l'ensemble  
du bâtiment école + barrières couleur perle Réf PL0123 – Sans opposition le 31/07/2023  
Commune de Bibost 103 rue du Souvenir Français 69690 BIBOST

DP06902223000015 : Modification façade changement de la porte de garage par une porte de service et  
une fenêtre un seul battant et un volet roulant PC Blanc – Sans opposition le 28/08/2023  
JOUSSELME Nicolas 130 grande rue 69690 BIBOST

#### **Permis de construire :**

PC06902223000002 : Projet consiste à l'aménagement d'une grange accolé à une habitation existante,  
en surface habitable. Accordée le 04/09/2023  
SCI du Briche MME MARTINAUD Catherine chemin de la Brosse 69690 BIBOST

## **Commission Voirie par Frédéric BONNARD**

Le rafraichissement de la signalisation horizontale est en cours.

## **Commission bâtiments par Didier GOUTTE**

Le nettoyage des vitres des bâtiments communaux a été faite pendant le mois d'août par l'entreprise Girerd.

Les peintures des menuiseries extérieures de l'école sont en cours de réalisation et devraient être terminées pendant les vacances de la toussaint.

Le chauffage et les éclairages de la mairie sont en cours de remplacement, l'objectif est d'avoir un système de chauffage et d'éclairage plus efficient et moins énergivore.

Les travaux du cimetière sont terminés, Une stèle a été mis en place au niveau de l'ossuaire communale La stèle du monument aux morts a été nettoyé et les gravures refaites.

Ces travaux ont été réalisé par l'entreprise POYET.

## **Commission Finances/RH par Sandrine MARVALIN-GEANT :**

Comme vu lors des délibérations, Mme Anaïs Blondeau a commencé au poste de la cantine et périscolaire le 1<sup>er</sup> septembre.

9

### **Points divers**

#### **Plateforme ULM de Bibost :**

Une requête d'un collectif a été déposée devant le tribunal administratif de Lyon en décembre 2021 envers l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation de la plateforme ULM de Bibost.

Le tribunal a rendu son jugement le 5 juillet 2023 en annulant pour vice de procédure l'arrêté en vigueur ayant pour conséquence l'arrêt immédiat de l'activité. Mr Cougoulat a déposé auprès des services de la préfecture une nouvelle demande d'autorisation d'exploitation de cette plateforme en date du 27 juillet 2023.

Les services de la préfecture ont sollicité l'avis du maire de Bibost sur cette demande, cet avis fait partie des éléments constitutifs du dossier et devait être rendu avant le 18 août sans quoi, passé ce délai, il serait réputé favorable.

En raison de ce délai restreint, le Maire a convoqué le 2 août le conseil municipal en commission générale pour statuer de façon collégiale sur cette demande.

Considérants les points suivants :

- Les conclusions du jugement portées uniquement sur un vice de procédure, les requêtes du collectif concernant les nuisances ont été rejetées.
- La demande de nouvelle autorisation est pour une période déterminée de 18 mois. Mr Cougoulat souhaitant respecter ses engagements auprès de ses clients, d'avoir un délai pour appréhender la réorganisation de son activité et éviter un dépôt de bilan.
- Après divers échanges dans cette commission, le conseil municipal s'est positionné à l'unanimité (12 présents sur 14 siégeant) pour émettre un avis favorable sous certaines conditions :

- La durée d'autorisation ne pourra excéder 18 mois comme demandé dans le dossier.
- Cette plateforme ne pourra être exploitée que par Mr Cougoulat pour sa seule activité de formation et de baptême de l'air.
- Les termes de l'arrêté préfectoral du 30/06/2021 portant les conditions d'exploitation devront être repris dans leur intégralité notamment l'article 3 (horaires, prescriptions par rapport à la Calonnière...)

Le conseil missionne Mr Le Maire de porter à la connaissance de Mme la Préfète ces éléments pour qu'ils soient pris en compte dans l'hypothèse d'un nouvel arrêté.

Le 25 août 2023, la préfecture a émis sur un nouvel arrêté autorisant l'exploitation de cette plateforme pour une durée de 18 mois à Mr Cougoulat.

### **Télérelève des compteurs d'eau**

Le SIEMLY a pour projet de vulgariser la télérelève des compteurs avec son prestataire SUEZ. Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir un référent communal. Frédéric BONNARD se propose pour assumer cette mission.

## **INFORMATIONS DE BIBOST**

### **➤ C'EST LA RENTRÉE POUR LES COMMERCANTS VENANT À BIBOST**

devant le centre d'animation

- Les pizzas de Party Pizz le mardi de 18h30 à 21h.  
Pour les commandes de pizza : 06 10 35 03 01 ou <https://g.co/kgs/Ag3VJL>
- Le boucher le jeudi de 15h à 16h30.
- Au marché, le GAEC de Grandval (fromages) et Tony avec son stand de fruits et légumes le vendredi de 16h00 à 19h00.

### **➤ 4 SEPTEMBRE 2023 : C'EST AUSSI LA RENTRÉE DES CLASSES !**

A Bibost, 51 enfants ont pris le chemin de l'école. Ils sont 20 en cycle 1 (3 niveaux de maternelle), 18 en cycle 2 (CP, CE1, CE2) et 13 en cycle 3 (CM1, CM2).

Ils sont accueillis par les mêmes enseignants que l'an dernier.

- Stéphane CULIOLI pour le cycle 3 et qui assure également la direction,
- Claire GUINAMARD pour le cycle 2,
- Laila BATHELET pour le cycle 1.

2 ATSEM, salariées de la mairie, complètent cette équipe.

- Séverine PONCET qui accompagne la classe des maternelles et assure aussi la garderie périscolaire du matin et le temps de cantine.

- Anaïs BLONDEAU pour la cantine et la garderie périscolaire du soir.

Nous rappelons que la garderie périscolaire et la cantine sont des services proposés par la mairie. Outre la présence des 2 ATSEM salariées, la cantine fonctionne grâce à l'engagement d'une quinzaine de bénévoles, qui à tour de rôle passent 2 heures avec les enfants (trajets école-centre d'animation-école, repas, récréation). Toute personne qui souhaite nous rejoindre peut s'adresser à la mairie et sera la bienvenue.

Nous souhaitons une bonne année aux enfants, à leurs enseignants et à toutes les personnes qui interviennent auprès d'eux...

### ➤ **EGALEMENT POUR GYM'BO**

Pour **rester en forme**,  
venez pratiquer la **gymnastique**  
dans une ambiance conviviale.

**Séances pour tous, avec des exercices variés :**  
cardio, abdos, renforcement musculaire, étirements, pilate.  
Horaires : tous les mardis de 18h45 à 19h45  
au centre d'animation de Bibost, **à partir du 13 septembre 2023.**  
Cotisation annuelle : 75 €.

Possibilité d'une **séance de découverte gratuite.**

Contact :

Colette GOUTTE - 06 75 91 35 47 - colette.goutte@orange.fr  
Jacques ROUX - tél : 04 74 01 54 51 - famroux@yahoo.fr

### ➤ **ET POUR LE CLUB SOLEIL D'AUTOMNE**

L'association du Club Soleil d'Automne est **ouverte à tous** (même pas besoin d'être à la retraite).  
Elle a pour vocation de créer **du lien social** à partir d'activités de loisirs, de maintien en forme physique ou cérébrale, de voyages, ...

Dans une ambiance conviviale et solidaire, les adhérents se retrouvent régulièrement pour participer à des **activités choisies** en fonction des envies et des possibilités de chacun

Nous vous proposons de venir **essayer les activités du Club** : activités du mardi, danses de salon, marches, sorties à la journée, ...

**Pour plus d'informations,**  
**Contactez Josiane GARBIT (06 78 79 51 80) ou René MICHEL (06 15 42 46 53)**

### ➤ **FÊTE DES CLASSE EN «3»**

Le programme de la fête sera le suivant :

- 10h00 : Célébration à l'église
- 11h15 : Défilé avec la fanfare la Bambane suivi du vin d'honneur
- 14h30 : Repas des conscrits
- 21h30 : Repas du soir servi par les classes en 4

On pense à réserver son repas du soir !

**COUPON-RÉPONSE • À RENDRE AVANT LE 12 SEPTEMBRE**

**Nom et Prénom :** \_\_\_\_\_

Nombre de repas **ADULTE** à **15 €** : \_\_\_\_ soit un total de \_\_\_\_ €

Nombre de repas **ENFANT** à **10 €** : \_\_\_\_ soit un total de \_\_\_\_ €

<b>TOTAL :</b> ____ €
--------------------------

Règlement par chèque à l'ordre de «**Association des classes en 4 de Bibost**»  
et coupon-réponse à transmettre à :

**Sandra TOURON** - 42 rue du Souvenir Français

Contacts : Angélique - **06 47 86 38 12** • Aurélie - **06 25 63 61 12**

## ➤ **CONCOURS DE BELOTE MONTANTE avec le Club Soleil d'Automne**

**LE MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023,  
À 14H, AU CENTRE D'ANIMATION**

- Toutes les doublettes sont primées. 1<sup>er</sup> prix : 2 jambons, 2<sup>ème</sup> prix : 2 épaules, 3<sup>ème</sup> prix : 2 rosettes, 4<sup>ème</sup> prix : 2 jésus, etc...
- Casse-croûte offert. Classement au nombre de points faits. Prix : 18 euros par doublette
- Une tombola est organisée avec de nombreux lots (repas au restaurant, panier garnis, ...). Si vous ne jouez pas aux cartes, venez tenter votre chance et profiter de la buvette !

## ➤ **DANSES DE SALON**

Le jeudi, à 18h, à partir du 5 octobre,  
au Centre d'Animation de Bibost  
En couple, en ligne !

Au programme, à la demande :  
valse, rock, tcha-tcha...

danses en ligne : madison, jérusalema...

Adhésion : 18 € (sauf si déjà adhérent au Club)

Infos et inscription : René MICHEL au 06 15 42 46 53

***On peut venir seul(e)...***

## ➤ **L'INTER SOCIÉTÉ BIBOLANDE recherche :**

- 120 paires de bras
- 10 tonnes de bénévoles
- Une grosse dose de bonne humeur !!!!!

N'hésitez plus, venez nous rejoindre

Informations auprès d'Aurélié au 06 25 63 61 12.

➤ **Le MEM'ASSO 2023**, répertoire des associations de Bibost et de Saint Julien/B, mis à jour pour la rentrée des associations est à notre disposition à la mairie et aussi sur le site internet de la commune de Bibost.

## ➤ **LISTE ELECTORALE**

Les personnes souhaitant s'inscrire sur les listes électorales peuvent venir au secrétariat de mairie aux horaires d'ouvertures avec les documents suivants :

- Justificatif de domicile
- Carte d'identité

Il est aussi possible de s'inscrire en ligne sur le site internet :

**<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47>**

## ➤ JOURNÉES DU PATRIMOINE

Pour la visite des vergers, il est nécessaire de s'inscrire pour une bonne gestion du nombre de visiteurs. Pour cela, appeler ou envoyer un SMS au 06 15 42 46 53.

En exclusivité, nous pourrions visionner un reportage sur le 50ème anniversaire du marché aux fruits de Bibost. Ce reportage a été réalisé par Marcel SECOND en 1996 et conservé par Bernard BLANC.

# JOURNÉES DU PATRIMOINE À SAINT JULIEN/B ET À BIBOST



### Exposition

#### La cerise et les marchés aux fruits

*l'histoire, les variétés, les vergers,  
la vente, la transformation, ...*

Panneaux explicatifs, photos, outils anciens, ...

*Salle polyvalente de Saint Julien sur Bibost*

*le samedi 16 septembre de 14h à 18h*

*le dimanche 17 septembre*

*de 10h à 12h et de 14h à 18h*



### Visite commentée de vergers

avec un arboriculteur de métier

*Rendez-vous le 17 septembre, à 10h*

*à la Calonnière à Bibost. Suivre fléchage.*

*(sortie de Bibost, direction Sain Bel)*

*Inscription gratuite au 06 15 42 46 53*

*par SMS ou appel téléphonique.*

*Si nécessaire, 2<sup>ème</sup> visite à 15h*



### Portes ouvertes des 2 églises et de la chapelle Saint Roch

*le samedi 16 septembre et*

*le dimanche 17 septembre*

*de 14h à 18h*

### Organisées par l'APSJB

(Association pour le Patrimoine  
de Saint Julien sur Bibost et de Bibost)



## THÉÂTRE AVEC BIBOL'AND SCENE

La troupe Bibol'And Scène a le plaisir de vous présenter «Tout le plaisir est pour nous», une pièce de Ray COONEY mise en scène par Philippe GIOVANNETTI.

Nous vous donnons rendez-vous le 30 septembre et les 1, 6, 7 et 8 octobre à la salle des fêtes de Saint-Julien-Sur-Bibost.

Venez découvrir les stratagèmes et les complications qui s'ensuivent lorsque différentes séries d'amants pleins d'espoir convergent vers la chambre à coucher de l'appartement supposé vide d'un grand éditeur parisien.

Réservations conseillées au 07.45.27.78.76.

**BIBOL'AND SCÈNE**

présente

*Tout le plaisir est pour NOUS!*

Annie LAMANDE  
Séverine RAY  
Sylvie RICHE  
Sylvie SERRAILLE  
Anne VERNHARE

Nicole JACQUET  
GIOVANNETTI  
Philippe

Gaétan BEAU  
Michèle CARIAT

Mise en scène  
Philippe GIOVANNETTI

de Ray COONEY

**REPRÉSENTATIONS à la salle des fêtes de S<sup>T</sup> JULIEN/BIBOST**

**2023** **SAMEDI 30/09 - 20h30 / DIMANCHE 01/10 - 15h**

**VENDREDI 06/10 - 20h30** au profit de l'association **Un espoir POUR KEVAN**

**SAMEDI 07/10 - 20h30 / DIMANCHE 08/10 - 15h**

ENTRÉE ADULTE 8€ / ENFANT - 12 ANS 5€ / GRATUIT - 6 ANS

RÉSERVATIONS CONSEILLÉES | 07.45.27.78.76 et sur... @bibolandscene

site accessible aux PMR

BARLEIN 04 74 09 88 44

## ➤ MESSAGE DE MANON ROSSIGNOL, ASSISTANTE MATERNELLE

Je suis Manon, 26 ans, maman d'une petite fille de 2 ans prénommée Ambre.  
Depuis novembre 2022, j'exerce le métier d'assistante maternelle avec beaucoup de passion, j'ai obtenu le CAP AEPE en 2022 et ensuite j'ai obtenu mon agrément en août 2022.  
Je vis dans une maison avec un jardin.  
Gribouille et Lilas nos chats sont très gentils et ont l'habitude des enfants.  
Ma fille Ambre a l'habitude d'être en contact avec d'autres enfants.  
J'ai actuellement 1 place de disponible pour un temps plein.  
J'adore cuisiner, chanter, me balader, faire des activités manuelles. Je vais aussi au RPE.  
Je suis douce, attentive à chaque besoin, très patiente et à l'écoute.  
Mon métier est vraiment épanouissant, le contact avec les enfants de tous âges se fait naturellement.  
Ce sera un plaisir de faire connaissance avec vous.  
Je suis membre de top-assmat pour faciliter l'administratif.  
N'hésitez pas à me contacter pour plus d'information je me ferais un plaisir de répondre  
Cordialement  
0786267840

## ➤ BUREAUX D'ÉCOLIER

La mairie donne 3 bureaux d'écoliers.  
Les personnes intéressées sont invitées à contacter la mairie au 04 74 70 76 07.

## ➤ OUVERTURE MAIRIE

- Lundi de 9h00 à 12h00
- Mercredi de 14h00 à 18h00
- Vendredi de 14h00 à 17h30

## ➤ TOUTES LES ACTUALITÉS DU VILLAGE AVEC :

- **Site internet de la commune** : <http://www.mairie-bibost.fr/>
- **Facebook** : <https://fr-fr.facebook.com/mairiedebibost/>
- **Panneau Pocket**: Téléchargez l'application sur votre smartphone (application gratuite) et recevez, en temps réels, les informations et les alertes publiées par la commune.

## INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU PAYS DE L'ARBRESLE (CCPA)

### ➤ SEMAINE BLEUE

La Semaine Bleue  
À tout âge, ensemble !

Semaine Nationale  
des retraités et  
personnes âgées

*Venez vous divertir !*

A l'occasion de la Semaine Bleue, la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle et les Centres Communaux d'Action Sociale des communes vous proposent deux temps forts :

**5** JEUDI  
OCTOBRE  
14H00

**SÉANCE DE CINÉMA SUIVIE D'UN GOÛTER**  
FILM «ET SI ON VIVAIT TOUS ENSEMBLE»  
SALLE DES FÊTES DE SAINT-JULIEN-SUR-BIBOST

**8** DIMANCHE  
OCTOBRE  
14H00

**APRÈS-MIDI EN CHANSONS SUIVI D'UN GOÛTER**  
AVEC LES CHORALES DOM EN CHOEUR ET MÉLI-MÉLODY  
SALLE DES FÊTES DE SARCEY

- Animations gratuites réservées aux retraités et aux personnes âgées.
- Inscriptions obligatoires avant le 28 septembre à la mairie au 04 74 70 76 07.
- Possibilité de co-voiturage et d'être accompagné par une 1/3 personne.
- Amener un coussin pour plus de confort.



### ➤ BAFA

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle organise, en partenariat avec l'institut de formation Léo Lagrange, une session de formation Approfondissement BAFA sur son territoire, à Lentilly.

Celle-ci se déroulera du lundi 23 octobre au samedi 28 octobre inclus.

Deux thématiques sont au choix :

- Contes, légendes et imagination
- Jeux, grands jeux et journées à thème

Pour s'inscrire, rendez-vous dès le mercredi 13 septembre sur le site [www.bafa-bafd.org](http://www.bafa-bafd.org) les mercredis et jeudis de 14h à 18h.

**Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter  
Aurélié Roux, la coordonnatrice jeunesse au 07 61 29 70 37**

- Les trois guides pratiques sur le thème de la **Transition écologique**, proposées par la CCPA sont à notre disposition à la mairie et aussi sur le site internet de la CCPA.

## INFORMATIONS DU DÉPARTEMENT DU RHONE

### ➤ LUTTE CONTRE L'AMBROISIE



Le Département mène depuis 15 ans des actions de lutte contre l'ambrosie, plante hautement allergisante provoquant rhinites, conjonctivites, trachéites, asthme et même eczéma chaque été.

⚠ Les pollens hautement allergisants de l'ambrosie sont particulièrement présents et nocifs de début août au mois d'octobre.

👉 Le saviez-vous ? Vous pouvez signaler la présence de l'ambrosie pour aider les autorités et collectivités compétentes à la détruire.

👍 Des bons gestes sont également applicables tout au long de l'année : éviter de tondre trop ras ou d'utiliser des désherbants trop nocifs. Si l'ambrosie est déjà présente dans votre jardin : arrachez-là ou fauchez-là selon la nature de votre sol ou la taille de votre terrain. Pour se protéger, évitez les sorties par temps trop sec, trop chaud et venteux. En cas de symptômes, consultez un médecin.

## INFORMATIONS DE L'ÉTAT

### ➤ SÉCHERESSE : ALERTE RENFORCÉE

Chaque geste compte

**ALERTE SÉCHERESSE RENFORCÉE**

- **Réduction** de tous les prélèvements en eau et interdiction des activités impactant les milieux aquatiques.
- **Restrictions renforcées** d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines, de lavage de véhicules et d'irrigation de cultures.

## ➤ ÉPISODE PERSISTANT DE FORTES CHALEURS



## ➤ DÉCLARATION DE RUCHES

La campagne annuelle de déclaration **obligatoire** de ruches a commencé. Elle est ouverte **depuis le 1er septembre et jusqu'au 31 décembre 2023**.

La déclaration se réalise en ligne via le site :

<https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/Cerfa13995/>

ou si vous ne disposez pas d'internet par voie postale avec cette année un nouveau CERFA, le N°139995\*05, à envoyer à la nouvelle adresse indiquée sur le CERFA.